

# Séminaire d'échange

## Les Risques Majeurs : Comment en débattre ensemble ?

### > PUBLIC

L'ensemble des parties prenantes de la sécurité industrielle : membres de CLIC, collectivités et élus, ONG, industriels, syndicats.

### > CONTEXTE

Les risques majeurs (en particulier industriels) concernent un nombre important d'acteurs. Dans une démarche de développement durable, il est indispensable que tous ces acteurs puissent tendre vers un consensus sur l'évaluation la plus objective possible du risque et sur les actions à prendre par les uns et les autres pour diminuer le danger, limiter l'exposition, maîtriser les risques et gérer les accidents éventuels.

### > OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

Préparer un groupe de personnes d'origines variées, susceptibles d'être impliquées dans un débat local, à un échange « fructueux » sur les risques majeurs. A travers un travail en groupe restreint (une vingtaine de personnes), mettre en évidence les moyens d'éviter les incompréhensions mutuelles et les conflits stériles, et de favoriser le débat constructif autour d'un sujet commun.

### > PÉDAGOGIE

A travers un questionnement, amener les participants à échanger autour de trois thèmes :

- Le Risque
- La Concertation
- La Décision

Les thèmes sont abordés à travers plusieurs questions et quelques présentations (voir détail du programme page suivante).

Les supports, essentiellement imagés, permettent aux animateurs d'illustrer les discussions.

Une documentation sur les derniers textes publiés sera diffusée et commentée aux participants au cours du séminaire (orientation de la politique de sécurité civile – loi du 13 août 2004 et réglementation issue de la loi de prévention des risques du 30 juillet 2003).

### > INFORMATIONS

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	Gilles VACHER, ancien responsable HSE du groupe Rhodia, directeur de la formation de l'ICSI.
ANIMATEURS	Deux membres du Groupe d'échange de l'ICSI ayant réalisé le module de sensibilisation, sous la présidence de Nicole Maire, ancienne présidente de la commission risques majeurs de l'AITF.
LIEU ET DATE	la durée et le lieu seront adaptés à la demande.
CONTACT	Gilles VACHER – Directeur Formation de l'ICSI Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle gilles.vacher@icsi-eu.org - www.icsi-eu.org 6 allée Emile Monso – BP 34038 – 31029 Toulouse cedex 4 Tél. : 05 34 32 32 06 – Fax : 05 34 32 32 01



# Séminaire d'échange

## Les Risques Majeurs :

## Comment en débattre ensemble ? (suite)

### > PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU SÉMINAIRE

Ouverture du séminaire et validation des objectifs (attentes).

#### A) Le Risque : une présentation, trois questions

- Présentation de quelques notions : danger, gravité, probabilité, risque, prévention, protection.
- Comment réagissez vous vis à vis du risque ?
- Risque majeur : C'est quoi majeur ?
- Êtes-vous d'accord avec la phrase suivante : « Toute activité comporte des risques »

#### B) La concertation : trois questions

- Qui est concerné par le processus de concertation ?
- Quels sont les points de blocage à la concertation ?
- Quel est le lien entre le processus de concertation et le processus de décision ?

#### C) La décision : une présentation et une question.

- Présentation : Equilibre entre plusieurs objectifs
- Recherche de l'amélioration continue des performances
- Processus de décision
- Démocratie représentative et participative
- Et vous comment allez-vous contribuer à cet équilibre ?

Conclusion

### > TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Commentaires des textes réglementaires au cours du séminaire (voir liste ci-après)

#### Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile

- I) S'attaquer résolument aux risques
  - Connaître, prévoir et se préparer
- II) Refonder la notion de protection des populations
  - Affirmer la place du citoyen au cœur de la sécurité civile
- III) Mobiliser tous les moyens
  - Organiser la réponse à l'évènement

#### Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

- Décret n° 2005-82 du 1er février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement
- Décret relatif aux plans de prévention des risques technologiques
- Arrêté modifiant l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
- Arrêté du 22 octobre 2004 relatif aux valeurs de référence de seuils d'effets des phénomènes accidentels des installations classées
- Arrêté relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation
- Circulaire : Critères d'appréciation de la démarche de maîtrise des risques d'accidents susceptibles de survenir dans les installations classées soumises à autorisation
- Décret n° 2002-1187 du 12 septembre 2002 portant publication de la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (ensemble deux annexes), faite à Aarhus le 25 juin 1998

